

Le 2 février 2009

L'Honorable John Milloy
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Édifice Mowat, 3^e étage
900, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Monsieur le Ministre,

La dernière fois que nous nous sommes rencontrés, vous avez souhaité que le Conseil rende un avis sur la question de savoir si l'Ontario devrait instaurer des écoles polytechniques.

Le Conseil a examiné la question à sa réunion du 11 décembre 2008.

Le Conseil a examiné trois options :

Option 1

Conseiller au ministre de reconnaître à plusieurs collèges la qualité d'école polytechnique, sous réserve des conditions suivantes :

1. ces établissements doivent avoir un rôle accru et pouvoir délivrer des diplômes de baccalauréat d'une qualité comparable à celle des baccalauréats décernés par les universités, au terme d'un enseignement à la fois universitaire et appliqué, qui prépare les étudiants au marché du travail ou à des études universitaires;
2. les inscriptions dans des programmes d'apprentissage ou d'obtention de diplôme ou de certificat devraient rester majoritaires dans ces établissements;
3. le nombre et la répartition géographique des écoles polytechniques devraient être adaptés à la croissance prévue de la demande en programmes de niveau universitaire;
4. le rôle de recherche de ces établissements devrait rester limité à la recherche appliquée nécessaire au soutien de leur rôle pédagogique; et
5. la loi régissant ces établissements, ainsi que leur nomenclature, devrait reconnaître leur statut distinct comme constituant une troisième voie pour les étudiants et décourager toute extension de leur mission.

Option 2

Conseiller au ministre de différer toute décision en la matière jusqu'à ce que les collèges demandeurs présentent des « plans d'affaires » convaincants, qui exposent, entre autres :

1. leurs prévisions en matière d'inscriptions futures, par niveaux d'étude;
2. leurs prévisions en ce qui concerne les coûts des immobilisations, les subventions de fonctionnement et les droits de scolarité;
3. leurs prévisions en matière de bourses de recherche, avec une évaluation des répercussions sur la charge de travail des enseignants;
4. les modifications législatives ou réglementaires leur paraissant nécessaires, y compris en ce qui a trait à la négociation collective; et
5. leurs propositions pour établir la qualité de leurs grades (y compris toute modification devant être apportée à la gouvernance des études) et pour assurer la reconnaissance de leurs cours et diplômes d'enseignement polytechnique par les universités à des fins de transfert de crédits ou d'inscription à des études universitaires.

Option 3

Conseiller au ministre de ne reconnaître pour l'instant à aucun collègue la qualité d'école polytechnique, mais plutôt de rechercher des façons d'inciter les universités et les collèges existants, individuellement et en collaboration, à étendre leurs responsabilités, afin de dispenser un enseignement de qualité élevée qui allie enseignement théorique et enseignement appliqué et qui soit axé sur les besoins actuels et futurs du marché du travail.

Après mûre délibération, le Conseil s'est prononcé en faveur de la troisième option. Trois raisons ont motivé ce choix :

- En premier lieu, nous n'avons trouvé aucune définition claire de ce qu'est une école polytechnique, aucune indication sur la manière dont une nouvelle catégorie d'établissements pourrait s'articuler avec les collèges et les universités, ni aucune analyse des nouvelles ressources et autres besoins potentiels.
- Ensuite, en admettant que l'idée maîtresse visait à proposer un nouveau type d'enseignement appliqué axé sur les besoins du marché du travail, le Conseil estime que les éléments tirés des recherches qu'il a commandées et des consultations qu'il a tenues ne plaident pas en faveur de la création d'écoles polytechniques. En ce qui concerne la demande, nous n'avons vu aucun signe convaincant de l'émergence d'un surcroît de demande pour un enseignement polytechnique. Quant à l'offre, nous constatons que l'Ontario ne possède pas de collègue qui se différencie des autres à l'instar des instituts de technologie des autres provinces ou pays.
- Enfin, nous avons le sentiment que d'autres solutions évidentes n'ont pas reçu toute l'attention nécessaire; par exemple, trouver des moyens d'inciter les universités et les collèges, individuellement ou en collaboration, à concevoir des programmes d'enseignement innovants répondant à des besoins dictés par le marché du travail ou d'autres circonstances. Nous sommes conscients que cette approche présente ses propres

difficultés, mais nous considérons qu'il convient de l'examiner sérieusement avant de penser à créer une nouvelle forme d'établissement.

RECOMMANDATION COMPLÉMENTAIRE

Nos recherches et consultations sur la question des écoles polytechniques ont renforcé notre conviction selon laquelle le secteur ontarien de l'enseignement postsecondaire fait face à des difficultés importantes, et qu'une partie de la solution passera très vraisemblablement par une restructuration du système.

Le défi évident à court terme consiste à trouver le moyen de répondre à la forte croissance de la demande en diplômes de baccalauréat prévue au cours de la prochaine décennie, notamment dans la région du Grand Toronto. Les prévisions à long terme comportent toujours une part d'incertitude, mais il est raisonnablement permis de croire que, d'ici 2021, quelque 60 000 à 100 000 nouvelles places nettes seront nécessaires en enseignement postsecondaire, dont la majeure partie sera liée à l'obtention de grades universitaires. Le gros de ces effectifs se trouvera dans la région du Grand Toronto.

Étant donné les difficultés économiques et fiscales actuelles, il est particulièrement important que le système d'enseignement postsecondaire soit en prise directe sur le marché du travail et les besoins en ressources humaines.

Le Conseil a relevé qu'il existe un certain nombre de modèles d'établissements pouvant permettre d'accueillir tous les futurs inscrits, dont notamment :

1. la création de campus satellites dans le cadre d'universités existantes;
2. la création de nouvelles universités du même type que celles qui existent déjà;
3. la création d'universités à caractère technique;
4. la création d'universités d'un type nouveau, vouées à l'enseignement au premier cycle et n'ayant qu'un rôle limité en recherche;
5. l'attribution à un certain nombre de collèges d'un rôle nouveau et substantiel au niveau des programmes de baccalauréat;
6. l'attribution à certains collèges d'un rôle accru en matière de reconnaissance des crédits et de programmes de transfert dans les matières universitaires de base, en arts et sciences par exemple;
7. la création d'une université ouverte.

Étant donné l'ampleur et la complexité du défi, nous recommandons l'élaboration d'un plan global pour gérer le volume d'inscriptions prévu et les questions d'harmonisation avec le marché du travail à la lumière de la conjoncture économique et fiscale. Nous sommes toutefois très conscients que ce plan ne doit absolument pas perdre de vue les objectifs à long terme définis pour le secteur de l'enseignement postsecondaire dans le plan *Vers des résultats supérieurs* et dans d'autres documents.

Une approche raisonnable consisterait à cerner les défis, à déterminer les types d'adaptation à apporter à la structure du système pour nous aider à relever ces défis, et à comparer les différentes options à partir d'une liste établie de critères.

La liste des principaux défis à relever pourrait comprendre ce qui suit :

1. Offrir des places à un effectif estimé d'au moins 60 000 à 100 000 nouveaux étudiants d'ici 2021, une part importante de ces nouvelles places devant se trouver dans la région du Grand Toronto, en admettant que certains étudiants de la région continueront de s'inscrire dans des universités situées à l'extérieur.
2. Déterminer et mettre en œuvre des façons d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les collèges et les universités, notamment au niveau du premier cycle.
3. S'efforcer de répondre aux besoins globaux de l'Ontario en matière de ressources humaines et améliorer la capacité du système à s'adapter à l'évolution du marché du travail.
4. Attirer une proportion plus importante d'étudiants issus des groupes traditionnellement sous-représentés et répondre à leurs besoins particuliers en matière d'enseignement universitaire et de services aux étudiants.
5. Continuer à offrir à la population de langue française une gamme d'établissements et de programmes.
6. Réduire le taux de décrocheurs et de raccrocheurs involontaires dans les programmes collégiaux et universitaires.
7. Fonctionner avec les immobilisations et les budgets de fonctionnement disponibles et d'une manière abordable pour les étudiants.
8. Encourager l'harmonie dans les relations de travail.
9. Entretenir et renforcer la capacité des universités à mener des recherches de qualité contribuant à la satisfaction des besoins économiques, et accroître la capacité des collèges à mener des recherches appliquées de qualité contribuant à la satisfaction des besoins économiques.

La création d'écoles polytechniques pourrait être vue comme un bon moyen de relever certains de ces défis, mais, comme nous l'avons mentionné précédemment, les éléments recueillis par le Conseil au terme de ses recherches et de ses consultations ne plaident pas en ce sens. Dans tous les cas, les mérites de cette solution doivent être comparés à ceux des autres façons de répondre aux besoins futurs.

Le Conseil juge que cette question présente une certaine urgence. Lorsqu'il élaborera son plan, le gouvernement devra procéder à de larges consultations et comparer les différentes approches concurrentes proposées par les intervenants du secteur postsecondaire, les chercheurs universitaires et les autres sources.

De nombreux éléments du plan de recherche du Conseil seront pertinents pour aborder ces questions. Le Conseil serait heureux de travailler de façon concertée avec le gouvernement et les autres parties intéressées pour rassembler l'information et mener les recherches nécessaires à

l'élaboration d'un plan visant à faire face à la croissance projetée des inscriptions et aux autres besoins prévisibles.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un rapport sur la recherche effectuée par le Conseil au sujet des écoles polytechniques, sur les options qui ont été examinées et sur les motifs de l'avis rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.



Frank Iacobucci
Président

P.J.

C.c. : Membres du Conseil

RAPPORT AU MINISTRE : LES ÉCOLES POLYTECHNIQUES

OBJET

Le gouvernement de l'Ontario doit-il prendre des mesures pour promouvoir l'enseignement polytechnique? Le cas échéant, ces mesures doivent-elles prévoir la création d'une nouvelle catégorie d'établissements d'enseignement postsecondaire, l'extension des programmes polytechniques aux établissements existants ou d'autres initiatives?

PROCESSUS

Pour étayer la rédaction de cet avis, le Conseil a commandé deux monographies :

Les écoles polytechniques dans les systèmes d'enseignement supérieur : Une étude comparative et l'incidence des mesures pour l'Ontario, de Bruce Doern (publiée le 25 juillet 2008);

Nouvelles chances, nouvelles compétences : élargir l'accès à l'enseignement supérieur en Ontario par une plus grande différenciation des établissements, de Glen A. Jones et Michael L. Skolnik (reçue, en préparation aux fins de publication).

Par ailleurs, le Président du Conseil a consulté les présidents de 16 établissements d'enseignement postsecondaire susceptibles d'être concernés par la question.

CONTEXTE

Définition du terme « polytechnique »

Il n'existe pas d'acception unique et largement admise du terme polytechnique.

Bruce Doern définit l'école polytechnique comme étant [trad.] « un établissement d'enseignement supérieur dont la majorité des programmes ou des diplômes est orientée vers l'enseignement des technologies appliquées ». Il ajoute que le terme polytechnique peut désigner une forme d'enseignement plutôt qu'un établissement.

Jones et Skolnik sont d'avis que le terme polytechnique est ambigu et peut se prêter à de nombreuses définitions. Ils relèvent « certaines caractéristiques de l'enseignement polytechnique qui sont communes à la plupart des utilisations du terme au Canada ces dernières années. Ces caractéristiques sous-entendent que l'enseignement polytechnique : a) est axé sur la formation professionnelle ou l'emploi, b) comprend une combinaison d'études théoriques et appliquées et c) se situe à un niveau assez élevé d'études, c.-à-d. à celui du baccalauréat ou son équivalent. »

Jones et Skolnik poursuivent en affirmant que l'on pourrait qualifier d'école polytechnique un établissement d'après la proportion de ses programmes intégrant un enseignement polytechnique, mais précisent que les avis sont partagés sur la question de savoir si ce critère doit prendre en compte uniquement les programmes de baccalauréat ou bien des programmes de tous niveaux. Ils remarquent également que « certains considèrent qu'un établissement polytechnique doit offrir une concentration de programmes liés à la technologie ou de nature technique » et notamment décerner des grades comme des baccalauréats en ingénierie, en technologie de l'ingénierie ou en technologie.

Pour Polytechnics Canada, groupe de pression national constitué en 2005, les écoles polytechniques représentent le troisième pilier de l'enseignement postsecondaire au Canada, à côté des universités et des collèges. Elles se définissent comme des établissements qui [trad.] « forment les personnes compétentes et hautement qualifiées qui sont essentielles à l'économie canadienne, en :

- dispensant un enseignement sensible aux besoins de la collectivité et axé sur la carrière, mis au point en partenariat avec les employeurs;
- décernant un large éventail de titres de compétence, y compris des grades de baccalauréat, des diplômes, des qualifications professionnelles, des certificats et des activités d'études supérieures, et en offrant une formation en entreprise et des activités d'éducation permanente dans de nombreux domaines;
- en alliant des connaissances théoriques et appliquées, une expérience de travail pertinente et la possibilité de participer à des projets de recherche appliquée et de commercialisation;
- en offrant des cheminements permettant aux étudiants de faire fond sur leur titre de compétence, et enfin en reconnaissant les acquis. »

La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick concluait, dans son récent rapport, que :

« Le terme polytechnique prend de plus en plus une connotation plus large qu'institut de technologie. Il sous-entend une approche complète de l'éducation postsecondaire qui englobe plusieurs aspects d'une université traditionnelle mais qui repose sur une approche pratique qui s'entrelace plutôt facilement avec les programmes collégiaux. »

La commission soutenait que les écoles polytechniques doivent être axées sur la collectivité et avoir une mission de recherche limitée. (Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a finalement pas accepté la recommandation de la Commission de créer des écoles polytechniques.)

Ces définitions se rejoignent sur le fait que l'enseignement polytechnique est un enseignement appliqué et qu'il englobe des enseignements universitaires et non universitaires. La définition de Doern comporte toutefois une restriction que ne contiennent pas les autres, en ce qu'elle insiste sur les technologies appliquées.

Étant donné la variété de ces définitions et le caractère peu usuel du terme polytechnique en Ontario, il est vraisemblable que des explications détaillées seront nécessaires pour obtenir l'adhésion des employeurs et des étudiants ontariens. Les élèves des écoles secondaires sont

habitué à choisir leurs cours selon qu'ils cherchent à être admis au collège ou à l'université; l'introduction d'une troisième option obligerait les écoles secondaires à s'adapter.

Les écoles polytechniques à l'étranger et dans les autres provinces

Doern constate que, si l'enseignement polytechnique existe dans un grand nombre de pays et de provinces, sa place dans la structure de l'enseignement supérieur diffère grandement d'un endroit à l'autre.

La **Grande-Bretagne** a eu des écoles polytechniques de 1965 à 1992. Toutes ont été transformées en universités en 1992, bien qu'elles continuent également à dispenser un enseignement non universitaire.

En **Finlande**, la structure de l'enseignement supérieur est duale, avec un secteur polytechnique et un secteur universitaire.

Aux **É.-U.**, le système d'enseignement supérieur est extrêmement diversifié. Un certain nombre d'établissements met l'accent sur l'enseignement technologique, du petit collège local à la grande université faisant de la recherche avancée, comme le MIT ou Caltech.

En **Australie**, certaines universités ont une orientation marquée vers l'enseignement polytechnique. Avant 1988, l'Australie possédait un système dual d'universités et de collèges, dont certains étaient fortement axés sur la technologie.

L'**Alberta** a adopté une typologie comptant six catégories d'établissements d'enseignement postsecondaire :

1. Établissements universitaires et de recherche polyvalents (Alberta, Calgary, Lethbridge, Athabasca) (baccalauréats et diplômes d'études supérieures, activités polyvalentes de recherche);
2. Établissements offrant des programmes d'études appliquées et de baccalauréat (Mount Royal, Grant McEwan) (programmes menant à l'obtention de baccalauréats, certificats, diplômes et grades d'études appliquées; rôle limité en recherche appliquée et en recherche universitaire);
3. Établissements polytechniques (NAIT et SAIT) (programmes d'apprentissage, programmes menant à l'obtention de certificats et diplômes principalement axés vers des carrières techniques et de quelques diplômes d'études appliquées et de baccalauréat dans des domaines particuliers; rôle limité en recherche appliquée et en recherche universitaire);
4. Établissements communautaires polyvalents (12 collèges) (apprentissage là où la demande le justifie, certificats, diplômes, enseignement de base et complémentaire; peuvent permettre le passage à l'université – première et deuxième année – et décerner des grades d'études appliquées; peuvent décerner des baccalauréats dans de très rares cas; rôle limité en recherche appliquée et en recherche universitaire);
5. Établissements universitaires indépendants (huit établissements confessionnels);
6. Établissements spécialisés dans l'art et la culture (ACAD, Banff Centre).

La description de la typologie de l'Alberta laisse supposer qu'il est possible de distinguer une école polytechnique d'un collège d'après son orientation technologique. En pratique, le critère distinctif entre une école polytechnique et un collège en Alberta pourrait reposer davantage sur le pourcentage d'étudiants inscrits dans un programme d'études supérieures que sur l'orientation technologique de l'établissement.

En *Colombie-Britannique*, le Collège universitaire Kwantlen a été renommé cette année Université polytechnique Kwantlen. Une loi a fait de Kwantlen une université spécialisée vouée à l'enseignement, dotée d'une structure de gouvernance bicamérale et habilitée à délivrer des diplômes de baccalauréat et de maîtrise, et, [trad.] « lorsque ses ressources le lui permettent, à entreprendre et à entretenir des activités universitaires et de recherche appliquée visant à soutenir les programmes de l'université spécialisée d'enseignement ».

Un autre établissement de la C.-B., le BCIT, à Burnaby, se qualifie lui-même d'école polytechnique; sa vocation est comparable à celle du SAIT et du NAIT.

Demandes de création d'écoles polytechniques

Cinq collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) ontariens (soit les collèges Conestoga, George Brown, Humber, Seneca et Sheridan) souhaitent obtenir la dénomination d'école polytechnique. Selon les employés du MFCU, aucun d'eux n'a demandé à ce que cette dénomination soit assortie de pouvoirs ou de financements supplémentaires.

Ces cinq collèges ontariens, ainsi que le SAIT et le BCIT, sont membres de Polytechnics Canada. Polytechnics Canada se donne pour objectif, à l'échelle du pays, d'obtenir du financement pour la recherche appliquée et la commercialisation, et de promouvoir un cadre national en matière de titres de compétences qui permettrait de voir les crédits postsecondaires reconnus dans l'ensemble du Canada et de répondre aux pénuries nationales de main-d'œuvre qualifiée.

Selon les employés du MFCU, les cinq établissements en question n'ont pas proposé de critères pour distinguer les écoles polytechniques des collèges. Ces cinq collèges offrent actuellement plus de programmes menant à un diplôme d'études appliquées que tout autre collège (de treize programmes au Collège Humber à quatre au Collège George Brown). Plusieurs autres collèges offrent toutefois trois programmes de ce type, ce qui semble montrer qu'il est arbitraire de fixer un seuil à quatre.

L'enseignement polytechnique en Ontario aujourd'hui

Aucun établissement ontarien n'emploie le terme polytechnique dans son nom à l'heure actuelle. Le terme a été supprimé de la dénomination officielle de l'Université Ryerson en 2002, à la demande de cette dernière.

Jones et Skolnik établissent que l'enseignement polytechnique en Ontario est dispensé de quatre manières différentes : (1) par des collèges seulement; (2) par des universités seulement; (3) par une expérience de type polytechnique composée sur mesure par les étudiants, qui pourraient fréquenter un collège (université) et une université (un collège) successivement, ou, plus rarement, simultanément; et (4) par la collaboration de collèges et d'universités à des programmes intégrés, conjoints ou concomitants.

Les universités

De nombreuses universités offrent des programmes menant à des diplômes d'études appliquées. Certains de ces programmes sont largement proposés, parfois depuis plus d'un siècle (p. ex., les programmes d'ingénierie). Certains établissements universitaires, du fait de leur histoire ou de la législation, affichent une forte concentration de programmes d'enseignement supérieur axés sur la carrière. Les universités possèdent presque toutes des programmes d'apprentissage de type coopératif ou autre axés sur la carrière.

Jones et Skolnik relèvent que « les programmes de ce type [avec une orientation professionnelle] ne comprennent [pas tous] suffisamment de travaux pratiques pour justifier le titre de polytechnique. Une liste des programmes polytechniques pourrait devoir ne comprendre que les programmes des universités dont le mandat fait mention de la valeur de l'apprentissage appliqué ou expérientiel (p. ex., Ryerson, IUTO et Waterloo). »

Les collèges

Depuis 1966, les collèges ontariens ont pour mission première de dispenser une instruction de niveau diplôme ou certificat axée sur la carrière.

La *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire* a autorisé les collèges à étendre leur mission en offrant des « diplômes de baccalauréat dans une discipline appliquée », sous réserve d'approbation du ministre sur avis de la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP).

Selon Jones et Skolnik, « 51 programmes menant à un grade [sont] offerts par 15 collèges. Plus de 40 % des programmes [sont] offerts par deux établissements (Humber, 12, et Seneca, 10). Les cinq membres ontariens de Polytechnics Canada [dispensent] 70 % environ des programmes. Des données obtenues de l'Ontario College Applications Service révèlent que, en 2007, ces programmes comptaient 1 450 inscrits. »

Les collèges peuvent consacrer jusqu'à 5 % de leurs activités à des programmes sanctionnés par un diplôme d'études appliquées.

Toutefois, à la demande de certains collèges, le ministre de la Formation et des Collèges et Universités a conféré à cinq d'entre eux l'appellation de « collège de technologie et

d'enseignement supérieur », lesquels peuvent dédier jusqu'à 15 % de leurs activités d'enseignement à des programmes sanctionnés par des grades.

Les collèges ont constaté que la demande des étudiants pour les diplômes d'études appliquées était disparate. Jones et Skolnik écrivent que « dans certains établissements, il y a des programmes qui doivent refuser des étudiants, alors que dans d'autres, les programmes correspondants sont incapables d'en attirer un nombre suffisant ». Certains collèges jugent que les programmes sont trop restrictifs et que les exigences du CEQEP leur interdisent de les étendre. Les demandes d'inscription à des études universitaires déposées par les détenteurs de diplômes d'études appliquées sont étudiées au cas par cas, ce qui crée une incertitude. Le terme « études appliquées » a entraîné une certaine confusion, liée au fait que dans les écoles secondaires, les « cours appliqués » sont destinés aux élèves ne souhaitant pas s'inscrire au collège ou à l'université.

L'enseignement polytechnique sur mesure, d'après les choix des élèves

Jones et Skolnik observent que « du nombre des diplômés des collèges ontariens en 2004, plus de 7 % s'étaient inscrits à l'université au cours des six mois suivants, et [que] ce pourcentage n'a cessé de grimper depuis 2000. Ce pourcentage correspond à plus de 4 000 diplômés du collégial qui s'inscrivaient à l'université dans les six mois suivants, [...] 85 % d'entre eux [fréquentant] l'université à temps plein. » Ils constatent qu'une partie de ces activités peut ne pas répondre à la définition de l'enseignement polytechnique; ainsi, il arrive que des étudiants suivent dans les deux établissements des programmes sans rapport entre eux.

Jones et Skolnik citent également des estimations selon lesquelles « plus de 7 % des diplômés d'université de la promotion de 2002 s'étaient inscrits dans un collège au cours des deux années suivantes. Selon les données du Sondage sur la satisfaction des étudiantes et des étudiants du MFCU, du nombre des étudiants inscrits dans les collèges en 2006-2007, 8,2 % étaient titulaires d'un grade universitaire. Pour répondre à la demande chez les diplômés d'université en programmes axés sur la carrière qui s'appuieraient sur leurs acquis universitaires, plusieurs collèges ont mis au point des programmes expressément conçus à l'intention de ces candidats. »

Les programmes conjoints

Certains partenariats entre des collèges et des universités permettent également d'obtenir des grades axés sur la carrière. Le *Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO) recense 298 ententes de reconnaissance de crédits entre collèges et universités, parmi lesquelles 233 permettant à des étudiants du collégial de transférer leurs crédits vers une université pour y obtenir un grade et 14 permettent à un étudiant de transférer des crédits d'une université vers un collège. En outre, 37 ententes autorisent les étudiants à suivre des cours dans les deux types d'établissement avant l'achèvement de leurs programmes d'études. Certaines de ces ententes sont fréquemment utilisées par les étudiants admissibles, d'autres beaucoup moins.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DES MONOGRAPHIES DE DOERN ET DE JONES ET SKOLNIK

Doern ne se prononce pas sur la question de savoir si l'Ontario a besoin de pousser l'enseignement polytechnique ou d'accroître le nombre d'écoles polytechniques, car sa recherche porte essentiellement sur l'expérience des autres pays et des autres provinces. Son étude des autres systèmes permet à Doern d'avancer que l'Ontario dispose des options suivantes :

1. prendre des mesures pour transformer l'intégralité du secteur des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) en secteur polytechnique institutionnel (comme au Royaume-Uni et en Finlande), avec en parallèle, un effort systématique pour en améliorer la qualité;
2. prendre des mesures pour encourager et motiver une petite partie des CAAT existants à faire des propositions pour devenir des établissements officiellement reconnus et désignés comme des « écoles polytechniques », dont la majorité des programmes seraient liés aux technologies appliquées;
3. maintenir la situation actuelle, qui permet à tous les CAAT existants d'offrir individuellement, en tant que composante secondaire ou particulière de leur programme ou de leur structure, un enseignement polytechnique visant en partie à répondre à des besoins locaux ou régionaux;
4. prendre des mesures pour concevoir des programmes conjoints entre universités et CAAT afin de dispenser un enseignement polytechnique de qualité élevée.

Jones et Skolnik concluent quant à eux qu'ils ne peuvent « invoquer d'arguments probants à l'appui d'un éventuel surcroît de demande en la matière d'une ampleur telle qu'elle justifierait la mise en place de nouveaux établissements polytechniques ». Ils précisent que cette conclusion est renforcée par (1) la probabilité qu'une part importante de la demande future en grades concerne les domaines des sciences sociales et des lettres, et par le fait que (2) « l'Ontario ne possède pas de collèges qui se différencient des autres à l'instar des instituts de technologie de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Pour cette raison et aussi à cause de l'ambiguïté du terme "polytechnique", il serait inapproprié que celui-ci serve à désigner certains collèges ontariens. »

OBSERVATIONS TIRÉES DES CONSULTATIONS EFFECTUÉES AUPRÈS DES PRÉSIDENTS DE COLLÈGE ET D'UNIVERSITÉ

Comme cela a été mentionné dans l'introduction, le président Downey s'est beaucoup entretenu avec les présidents de collège et d'université. Malgré certaines divergences de vues bien compréhensibles, ces discussions ne nous ont en rien amenés à remettre en question notre interprétation des éléments présentés dans les rapports de recherche et autres documents pertinents.

OPTIONS

Le Conseil a examiné trois options :

Option 1

Conseiller au ministre de reconnaître à plusieurs collèges la qualité d'école polytechnique, sous réserve des conditions suivantes :

1. ces établissements doivent avoir un rôle accru et pouvoir délivrer des diplômes de baccalauréat d'une qualité comparable à celle des baccalauréats décernés par les universités, au terme d'un enseignement à la fois universitaire et appliqué, qui prépare les étudiants au marché du travail ou à des études universitaires;
2. les inscriptions dans des programmes d'apprentissage ou d'obtention de diplôme ou de certificat devraient rester majoritaires dans ces établissements;
3. le nombre et la répartition géographique des écoles polytechniques devraient être adaptés à la croissance prévue de la demande en programmes de niveau universitaire;
4. le rôle de recherche de ces établissements devrait rester limité à la recherche appliquée nécessaire au soutien de leur rôle pédagogique;
5. la loi régissant ces établissements, ainsi que leur nomenclature, devrait reconnaître leur statut distinct comme constituant une troisième voie pour les étudiants et décourager toute extension de leur mission.

Option 2

Conseiller au ministre de différer toute décision en la matière jusqu'à ce que les collèges demandeurs présentent des « plans d'affaires » convaincants, qui exposent, entre autres :

1. leurs prévisions en matière d'inscriptions futures, par niveaux d'étude;
2. leurs prévisions en ce qui concerne les coûts des immobilisations, les subventions de fonctionnement et les droits de scolarité;
3. leurs prévisions en matière de bourses de recherche, avec une évaluation des répercussions sur la charge de travail des enseignants;
4. les modifications législatives ou réglementaires leur paraissant nécessaires, y compris en ce qui a trait à la négociation collective;
5. leurs propositions pour établir la qualité de leurs grades (y compris toute modification devant être apportée à la gouvernance des études) et pour assurer la reconnaissance de leurs cours et diplômes d'enseignement polytechnique par les universités à des fins de transfert de crédits ou d'inscription à des études universitaires.

Option 3

Conseiller au ministre de ne reconnaître pour l'instant à aucun collège la qualité d'école polytechnique, mais plutôt de rechercher des façons d'inciter les universités et les collèges existants, individuellement et en collaboration, à étendre leurs responsabilités, afin de dispenser un enseignement de qualité élevée qui allie enseignement théorique et enseignement appliqué et qui soit axé sur les besoins actuels et futurs du marché du travail.

Après mûre délibération, le Conseil s'est prononcé en faveur de la troisième option. Trois raisons ont motivé ce choix :

En premier lieu, nous n'avons trouvé aucune définition claire de ce qu'est une école polytechnique, aucune indication sur la manière dont une nouvelle catégorie d'établissements pourrait s'articuler avec les collèges et les universités, ni aucune analyse des nouvelles ressources et autres besoins potentiels.

Ensuite, en admettant que l'idée maîtresse visait à proposer un nouveau type d'enseignement appliqué axé sur les besoins du marché du travail, le Conseil estime que les éléments tirés des recherches qu'il a commandées et des consultations qu'il a tenues ne plaident pas en faveur de la création d'écoles polytechniques. En ce qui concerne la demande, nous n'avons vu aucun signe convaincant de l'émergence d'un surcroît de demande pour un enseignement polytechnique. Quant à l'offre, nous constatons que l'Ontario ne possède pas de collège qui se différencie des autres à l'instar des instituts de technologie des autres provinces ou pays.

Enfin, nous avons le sentiment que d'autres solutions évidentes n'ont pas reçu toute l'attention nécessaire; par exemple, trouver des moyens d'inciter les universités et les collèges, individuellement ou en collaboration, à concevoir des programmes d'enseignement innovants répondant à des besoins dictés par le marché du travail ou d'autres circonstances. Nous sommes conscients que cette approche présente ses propres difficultés, mais nous considérons qu'il convient de l'examiner sérieusement avant de penser à créer une nouvelle forme d'établissement.

RECOMMANDATION COMPLÉMENTAIRE

Nos recherches et consultations sur la question des écoles polytechniques ont renforcé notre conviction selon laquelle le secteur ontarien de l'enseignement postsecondaire fait face à des difficultés importantes, et qu'une partie de la solution passera très vraisemblablement par une restructuration du système.

Le défi évident à court terme consiste à trouver le moyen de répondre à la forte croissance de la demande en diplômes de baccalauréat prévue au cours de la prochaine décennie, notamment dans la région du Grand Toronto. Les prévisions à long terme comportent toujours une part d'incertitude, mais il est raisonnablement permis de croire que, d'ici 2021, quelque 60 000 à 100 000 nouvelles places nettes seront nécessaires en enseignement postsecondaire, dont la majeure partie sera liée à l'obtention de grades universitaires. Le gros de ces effectifs se trouvera dans la région du Grand Toronto.

Le Conseil a relevé qu'il existe un certain nombre de modèles d'établissements pouvant permettre d'accueillir tous ces futurs inscrits, dont notamment :

1. la création de campus satellites dans le cadre d'universités existantes;
2. la création de nouvelles universités du même type que celles qui existent déjà;
3. la création d'universités à caractère technique;
4. la création d'universités d'un type nouveau, vouées à l'enseignement au premier cycle et n'ayant qu'un rôle limité en recherche;
5. l'attribution à un certain nombre de collèges d'un rôle nouveau et substantiel au niveau des programmes de baccalauréat;

6. l'attribution à certains collèges d'un rôle accru en matière de reconnaissance des crédits et de programmes de transfert dans les matières universitaires de base, en arts et sciences par exemple;
7. la création d'une université ouverte.

Étant donné l'ampleur et la complexité du défi, nous recommandons l'élaboration d'un plan global pour gérer le volume d'inscriptions prévu. Nous sommes toutefois très conscients que ce plan ne doit absolument pas perdre de vue les objectifs à long terme définis pour le secteur de l'enseignement postsecondaire dans le plan *Vers des résultats supérieurs* et dans d'autres documents.

Une approche raisonnable consisterait à cerner les défis, à déterminer les types d'adaptation à apporter à la structure du système pour nous aider à relever ces défis, et à comparer les différentes options à partir d'une liste établie de critères.

La liste des principaux défis à relever pourrait comprendre ce qui suit :

1. Offrir des places à un effectif estimé d'au moins 60 000 à 100 000 nouveaux étudiants d'ici 2021, une part importante de ces nouvelles places devant se trouver dans la région du Grand Toronto, en admettant que certains étudiants de la région continueront de s'inscrire dans des universités situées à l'extérieur.
2. Déterminer et mettre en œuvre des façons d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les collèges et les universités, notamment au niveau du premier cycle.
3. S'efforcer de répondre aux besoins globaux de l'Ontario en matière de ressources humaines et améliorer la capacité du système à s'adapter à l'évolution du marché du travail.
4. Attirer une proportion plus importante d'étudiants issus des groupes traditionnellement sous-représentés et répondre à leurs besoins particuliers en matière d'enseignement universitaire et de services aux étudiants.
5. Continuer à offrir à la population de langue française une gamme d'établissements et de programmes.
6. Réduire le taux de décrocheurs et de raccrocheurs involontaires dans les programmes collégiaux et universitaires.
7. Fonctionner avec les immobilisations et les budgets de fonctionnement disponibles et d'une manière abordable pour les étudiants.
8. Encourager l'harmonie dans les relations de travail.
9. Entretenir et renforcer la capacité des universités à mener des recherches de qualité contribuant à la satisfaction des besoins économiques, et accroître la capacité des collèges à mener des recherches appliquées de qualité contribuant à la satisfaction des besoins économiques.

La création d'écoles polytechniques pourrait être vue comme un bon moyen de relever certains de ces défis, mais les éléments recueillis par le Conseil au terme de ses recherches et de ses consultations ne plaident pas en ce sens. Dans tous les cas, les mérites de cette solution doivent être comparés à ceux des autres façons de répondre aux besoins futurs.

Le Conseil juge que cette question présente une certaine urgence. Lorsqu'il élaborera son plan, le gouvernement devra procéder à de larges consultations et comparer les différentes approches concurrentes proposées par les intervenants du secteur postsecondaire, les chercheurs universitaires et les autres sources.

De nombreux éléments du plan de recherche du Conseil seront pertinents pour aborder ces questions. Le Conseil serait heureux de travailler de façon concertée avec le gouvernement et les autres parties intéressées pour rassembler l'information et mener les recherches nécessaires à l'élaboration d'un plan visant à faire face à la croissance projetée des inscriptions et aux autres besoins prévisibles.